Nations Unies

S/PV.7887



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7887e séance

Mercredi 22 février 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Okamura
	Kazakhstan	M. Vassilenko
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Uruguay	M. Rivas

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

17-04645 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j’invite S. E. M. Sebastian Kurz, Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre fédéral de l’Europe, de l’intégration et des affaires étrangères de la République d’Autriche, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Kurtz.

M. Kurz (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de m’adresser au Conseil de sécurité aujourd’hui en ma qualité de Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Qu’il me soit permis d’exprimer mes condoléances suite à la disparition de l’Ambassadeur Vitaly Churkin de la Fédération de Russie.

Forte de 57 États participants, l’OSCE est le plus grand accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Depuis des décennies, l’OSCE est un partenaire important de l’ONU. Comme les membres peuvent l’imaginer, présider l’OSCE n’est pas une tâche facile. Comme à l’ONU, nombreux sont les avis et les intérêts divergents, ce qui fait qu’il est souvent difficile de parvenir à un consensus et de réaliser des progrès face aux défis auxquels nous sommes confrontés. Même si c’est parfois difficile, il n’existe pas d’autre option que la coopération multilatérale. Elle est le seul moyen de réaliser la paix, la sécurité et la stabilité.

L’Autriche a assumé la présidence de l’OSCE à un moment charnière. Partout dans le monde, de graves menaces à la paix et à la sécurité sont présentes : la guerre et la destruction dans des endroits tels que la Syrie et l’est de l’Ukraine; de graves violations du droit international et des signes annonciateurs d’un nationalisme croissant; et la radicalisation et le terrorisme au sein de nos sociétés. Les conséquences sont une anxiété croissante de la population et une méfiance de plus en plus marquée entre les États.

Face à ces problèmes, notre présidence privilégiera les priorités suivantes. Premièrement, nous voulons contribuer à désamorcer les conflits existants. Deuxièmement, nous allons créer une plateforme pour aider les États à lutter contre la radicalisation et l’extrémisme violent. Troisièmement, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider à rétablir la confiance entre les États participants de l’OSCE.

Les conflits armés provoquent une immense souffrance, des déplacements et sèment la destruction dans certaines parties de la zone de l’OSCE. Il ne peut y avoir de solution militaire à ces conflits. Nous devons trouver des moyens de promouvoir des solutions politiques. Une des préoccupations majeures de l’OSCE est la crise en Ukraine et dans son voisinage. Cette crise – l’annexion de la Crimée, l’afflux d’armes vers le Donbass, le rôle de la Fédération de Russie, l’application des Accords de Minsk et les actes de violence incessants – fait l’objet de débats régulier à l’OSCE, tout comme à l’ONU.

Lors de la première visite que j’ai effectuée dans l’est de l’Ukraine en janvier, j’ai observé la situation inacceptable des civils sur place. Nous devons améliorer les conditions de vie de la population locale, en particulier le long de la ligne de contact. À cette fin, il est crucial d’ouvrir l’accès aux organismes humanitaires. Le niveau de violence que nous avons constaté il y a quelques semaines est intolérable. Il demeure essentiel que toutes les parties appliquent pleinement les Accords de Minsk et adhèrent strictement au cessez-le-feu qu’elles se sont à maintes reprises engagées à mettre en œuvre. L’OSCE, avec son groupe de contact trilatéral, a montré qu’elle jouait un rôle crucial dans la négociation du cessez-le-feu.

La Mission spéciale d’observation de l’OSCE empêche la situation de s’aggraver grâce à ses activités d’observation et de signalement, et elle facilite la réparation des infrastructures essentielles, notamment les infrastructures d’approvisionnement en eau et en électricité. Nous devons aider la Mission spéciale d’observation à s’acquitter pleinement de son mandat. Nous voulons augmenter le nombre d’observateurs déployés sur le terrain, améliorer la qualité du matériel technique utilisé dans le cadre des activités d’observation, et prolonger les heures d’activité le long de la ligne de contact. Nous continuerons de déployer des efforts pour avancer concrètement vers l’application intégrale des Accords de Minsk. Les forces doivent cesser leurs activités et les armes lourdes doivent être retirées. En

tant que Président en exercice, nous appuierons tous les effort visant à régler les autres situations de conflit dans la zone de l'OSCE, en particulier en ce qui concerne le processus de règlement du conflit en Transnistrie, le conflit en Géorgie et le conflit du Haut-Karabakh.

Outre les conflits classiques, un autre défi majeur posé à la sécurité est le terrorisme et la radicalisation. Ces deux problèmes menacent la stabilité intérieure des États, l'état de droit et nos libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et la liberté de religion ou de croyance. Plus de 10 000 ressortissants de la zone de l'OSCE ont rejoint Daech pour violer et tuer en son nom en Syrie, en Iraq et en Libye. Non seulement ces combattants causent de terribles souffrances dans ces pays, mais ils posent également une menace à la sécurité des pays de l'OSCE lorsqu'ils sont rapatriés. Dans la région de l'OSCE, il existe différentes dynamiques de radicalisation, mais ce que nous avons en commun, c'est que le groupe le plus vulnérable face à la radicalisation, ce sont les jeunes.

Pour mieux comprendre ces dynamiques et trouver des moyens de lutter efficacement contre les causes profondes et les facteurs de la radicalisation, j'ai nommé M. Peter Neumann Représentant spécial chargé de la question de la radicalisation. Il enquêtera sur les meilleures pratiques, les partagera avec les États participants et formulera des recommandations concrètes en vue d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Si les terroristes coopèrent mondialement, les États doivent adopter la même approche pour renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme.

Que notre objectif soit de régler les conflits ou de lutter contre le terrorisme, il faut, toujours, que la confiance constitue le fondement de la coopération internationale. Le rétablissement de la confiance entre les États de la zone de l'OSCE est probablement la tâche la plus difficile. En tant que pays neutre, l'Autriche a toujours jeté des ponts entre l'Est et l'Ouest et favorisé le dialogue. En tant que Président de l'OSCE, l'Autriche s'efforcera de promouvoir un dialogue ouvert et constructif en vue de trouver des solutions communes aux problèmes que doit affronter l'OSCE. Au sein de l'OSCE, les préoccupations en matière de sécurité sont souvent à l'origine de la méfiance. En conséquence, la présidence autrichienne s'emploiera également à relancer le débat sur la maîtrise des armes classiques en Europe, ce qui est dans l'intérêt de tous les États participants.

Conformément au mandat qui lui a été confié au Conseil des ministres de l'OSCE à Hambourg, l'Autriche s'efforcera d'instaurer un dialogue structuré sur les menaces actuelles et futures à la sécurité dans la zone de l'OSCE. La cybersécurité et la coopération économique et sociale – deux questions que nous avons récemment abordées à Vienne – sont des domaines où tout le monde a intérêt à renforcer la coopération. Le succès des efforts déployés dans ces domaines permettra de renforcer la confiance. Il en va de même dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie.

Ensemble, nous pouvons renforcer la cohésion et la résilience de nos sociétés afin de lutter plus efficacement contre les menaces posées à notre sécurité. J'accueille avec satisfaction la création du Bureau de liaison des Nations Unies à Vienne. Cela nous permettra de renforcer la coopération entre l'OSCE et l'ONU. Les deux organisations bénéficieront du renforcement de l'échange d'informations, de la coordination opérationnelle et de l'appui technique, en particulier sur le terrain.

J'espère que sur la base de ces priorités, l'OSCE, avec l'Autriche à sa tête, contribuera à renforcer un ordre mondial basé sur des règles et à promouvoir les objectifs, les valeurs et les principes de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kurz de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de la République d'Autriche, M. Kurz, de son exposé détaillé.

Nous sommes favorables au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales sur la base de la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII. Cette coopération doit être régulière et multiforme, et elle doit englober toutes les dimensions de la sécurité. L'OSCE a pour objectif, dans le cadre de son mandat, d'aider les mécanismes de l'ONU dans leurs domaines de compétence respectifs. Il importe de prendre en compte les avantages comparatifs des deux organisations et d'éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources. Nous espérons que la coopération avec la présidence autrichienne de l'OSCE sera constructive et

nous approuvons ses principales priorités, qui tendent au règlement des conflits, à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme, au rétablissement de la confiance entre les États et au renforcement de son assise institutionnelle.

L'OSCE doit s'efforcer de s'acquitter du rôle pour lequel elle a été créée, en facilitant un dialogue équitable et la prise de décisions collectives sur les questions de sécurité. Elle doit se concentrer sur la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et les menaces informatiques; l'harmonisation des processus d'intégration; l'appui aux valeurs traditionnelles et la protection des droits des minorités nationales; la lutte contre le néonazisme; la réforme de l'OSCE, notamment le développement de sa charte; et l'organisation des activités de supervision électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Nous sommes prêts à contribuer à ces efforts.

Nous comprenons l'énorme potentiel de la lutte contre les menaces transnationales, en particulier dans le contexte de la crise migratoire et de la lutte contre la traite des personnes, la xénophobie et la discrimination, et surtout dans la protection des droits des minorités nationales, religieuses et linguistiques.

Nous avons pris note de l'évolution de la coopération entre l'ONU et l'OSCE, notamment de la collaboration intensive entre le Département des menaces transnationales du secrétariat de l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour combattre le trafic de drogues et d'armes légères, le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent, ainsi que dans les domaines de la lutte contre la traite des êtres humains et les migrations illégales. Les déclarations sur la coopération entre les deux organisations adoptées aux Réunions du Conseil des ministres de l'OSCE tenues à Bâle en 2014 et à Belgrade en 2015 ont encouragé à renforcer le rôle de l'OSCE dans la mise en œuvre des décisions importantes de l'ONU, en particulier les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2249 (2015) du Conseil de sécurité contre le terrorisme. L'été dernier à Kaliningrad, le Ministère russe des affaires étrangères, de concert avec le Centre de prévention des conflits de l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, a organisé un séminaire à l'intention des coordonnateurs des États participants de l'OSCE pour l'application de la résolution 1540 (2004).

Dans le domaine des informations en matière de sécurité internationale, l'OSCE complète les efforts de l'ONU au niveau mondial pour élaborer des mesures de confiance en utilisant les technologies de l'information et des communications. Toutefois, il est préoccupant que certaines tentatives aient visé à introduire dans les pratiques de l'OSCE des mécanismes de surveillance similaires à ceux de l'ONU, et à s'appuyer sur des documents de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme qui n'ont pas été adoptés par consensus. Nous considérons d'un œil globalement favorable la coopération entre l'ONU et l'OSCE sur le terrain, notamment pour ce qui est de la mission de l'OSCE au Kosovo. Nous jugeons utile leur collaboration dans le cadre des discussions internationales de Genève sur la Transcaucasie, qui jouent un rôle important dans la mise en place d'un dialogue direct entre la Géorgie, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Nous nous félicitons que la présidence autrichienne de l'OSCE appuie la poursuite des efforts de l'organisation en faveur du règlement des conflits régionaux, et nous sommes disposés à coopérer dans la recherche de solutions pour la Transnistrie et le Haut-Karabakh.

Il faut espérer que 2017 verra le retour de la paix et un règlement politique dans l'est de l'Ukraine, où le conflit armé, qui dure depuis maintenant plus de trois ans, fait de plus en plus de victimes civiles. Les habitants de Donetsk et de Lougansk ont souffert pour faire valoir leur droit à la liberté et à un statut particulier au sein de l'État ukrainien. Il est primordial de parvenir enfin au plein respect de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk si nous voulons que la région bénéficie de l'autonomie démocratique, que ses habitants mènent une vie pacifique et que les liens économiques qui ont été rompus avec le reste de Ukraine soient restaurés. Tout cela est prévu dans les Accords de Minsk, tels qu'entérinés dans la résolution 2202 (2015).

À cet égard, nous estimons qu'on dispose d'un modèle éprouvé et bien établi pour le règlement du conflit dans le sud-est de l'Ukraine, dont l'une des composantes est la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine. Nous ne voyons aucun avantage concret à dupliquer les fonctions de la Mission spéciale d'observation en créant un quelconque nouveau type de structure internationale. Nous espérons que la présidence autrichienne continuera de préserver l'objectivité de la Mission, tout en fournissant à ses représentants au sein du Groupe de contact trilatéral et de ses groupes de travail des directives s'agissant de l'ouverture d'un dialogue direct entre les parties au conflit.

L’OSCE dispose de ressources suffisantes dans le domaine du règlement des conflits, toutefois il importe d’agir avec une extrême prudence dans le cadre de ce processus complexe et sensible, et de garder à l’esprit trois principes clefs – le fait que les conflits doivent être réglés de manière pacifique, avec la participation directe des parties et dans le respect de leurs intérêts, et au sein des formats en place.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Russie considère l’OSCE comme un mécanisme important pour mettre en place un système de sécurité équitable et indivisible pour l’ensemble de l’Europe, et nous contribuons au renforcement de son rôle et de son autorité. Nous sommes fermement convaincus que, pour affirmer la pertinence de l’OSCE, il est essentiel de définir clairement les priorités de ses activités et de la doter d’une charte.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Kurz, Ministre autrichien des affaires étrangères, et je le remercie de son exposé aujourd’hui. Sa présidence de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que le fait que l’Autriche accueille le siège de l’OSCE, en plus de plusieurs entités de l’ONU, montre à quel point son pays joue un rôle charnière dans la coopération internationale et dans le système fondé sur des règles.

Malheureusement, comme nous l’avons entendu ici hier (voir S/PV.7886), ce système fondé sur des règles est menacé. Il s’agit d’une menace dont nous parlons souvent dans cette salle mais, pour les habitants de villes telles que Marinka, en Ukraine, cette menace est une effroyable réalité quotidienne. Depuis trois ans, les habitants de cette ville vivent dans la peur, et subissent jour après jour les dangers permanents qui sont devenus la norme sur la ligne de front dans l’est de l’Ukraine. Ils évoquent les tireurs embusqués et les pilonnages quotidiens, et la nécessité de devoir trouver chaque jour un abri dans la précipitation. Depuis près de trois ans, ils survivent sans être approvisionnés en gaz alors que chaque hiver, les températures chutent. Voilà les conséquences de la violation, par la Russie, de la souveraineté et de l’intégrité territoriale de l’Ukraine.

Voilà ce qui arrive lorsque le système fondé sur des règles fait l’objet d’attaques. Nous ne pouvons pas laisser cette situation devenir la nouvelle norme, et nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour y répondre. L’OSCE remplit une fonction critique, et je tiens tout particulièrement à saluer le rôle de la Mission spéciale d’observation de l’OSCE déployée en Ukraine, qui travaille sans relâche sous la direction éclairée de l’Observateur en chef, M. Apakan. C’est grâce à la bravoure des observateurs de l’OSCE que nous savons ce qui se passe dans des endroits tels que Marinka. C’est grâce à eux que nous savons que les violations du cessez-le-feu ont déjà atteint des niveaux record cette année.

Il est intolérable que la Mission continue d’être la cible de tirs et soit soumise à des restrictions d’accès. Face à de tels agissements, qui sont si souvent le fait des séparatistes, on ne peut que suspecter que ces derniers dissimulent des activités contraires aux Accords de Minsk. J’espère donc que nous pourrons tous aujourd’hui affirmer clairement que les actes d’agression envers les observateurs doivent cesser et que la Mission doit bénéficier d’un accès sans entrave à toute l’Ukraine, y compris les zones de désengagement et les régions frontalières avec la Russie qui ne sont pas sous le contrôle de l’Ukraine.

Comme nous l’avons entendu hier, pour régler durablement la situation dans l’est de l’Ukraine, il faut que la Russie mette fin à ses activités de déstabilisation dans la région, respecte ses obligations en vertu des Accords de Minsk, retire ses armes et ses personnels, use de son influence considérable sur les séparatistes pour que cessent les massacres, et laisse la Crimée reprendre la place qui lui revient de droit au sein de l’Ukraine. Voilà la seule voie constructive qui mènera à une paix à long terme en Ukraine et, tant que cette voie ne sera pas empruntée, les sanctions contre la Russie devront rester en place.

Au-delà de l’Ukraine, nous ne devons pas oublier que le Conseil doit travailler en étroite collaboration avec la présidence autrichienne de l’OSCE pour résoudre d’autres questions touchant la région et contribuer à protéger les libertés et droits fondamentaux. Parmi ces questions figurent les conflits prolongés en Abkhazie, en Ossétie du Sud, en Transnistrie et dans le Haut-Karabakh. Nous sommes également attachés au rôle vital que joue l’OSCE dans la réduction des risques dans la région, et nous accueillons favorablement l’ouverture du dialogue structuré. Nous nous félicitons que le Président en exercice entende mettre l’accent sur la jeunesse et la radicalisation, secteurs dans lesquels l’OSCE, grâce à son approche multidimensionnelle de la sécurité, peut apporter une réelle valeur ajoutée.

Pour que l’OSCE soit en mesure de relever ces défis et d’autres, nous devons également continuer de la renforcer. L’un des moyens d’y parvenir passe par des

nominations fortes, et je suis heureux que le Royaume-Uni ait présenté un excellent candidat au poste de Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l’OSCE, en signe de notre attachement indéfectible à l’organisation. Nous sommes tout aussi heureux que notre ambassadeur auprès de l’OSCE préside cette année le Comité sur la dimension humaine de l’organisation et travaille en étroite collaboration avec la présidence autrichienne.

En conclusion, les événements survenus dans l’est de l’Ukraine ont souligné à quel point l’OSCE est importante pour la coopération internationale. Le travail qui est en train d’être réalisé est vital pour les résidents en grandes difficultés de Marinka et pour tous les Ukrainiens dans l’est du pays. Malheureusement, les événements en Ukraine mettent en lumière les menaces auxquelles les pays situés dans la zone de l’OSCE continuent d’être confrontés, tout comme le système fondé sur des règles dans son ensemble. Si nous voulons combattre ces menaces de manière efficace, nous devons continuer à renforcer l’OSCE et, avec elle, la coopération du Conseil de sécurité.

M. Vassilenko (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence ukrainienne d’avoir convoqué cette importante séance et souhaite une chaleureuse bienvenue au Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Sebastian Kurz.

En dépit de nos efforts collectifs, nous sommes encore loin d’avoir concrétisé les espoirs que l’OSCE a réaffirmés il y a sept ans dans la Déclaration commémorative d’Astana et qui sont énoncés dans les documents fondateurs de l’organisation. La dimension eurasienne de l’espace de sécurité couvert par l’OSCE est au cœur de la Déclaration d’Astana et doit rester notre priorité. C’est également la région dans laquelle nous pourrions avoir l’incidence positive la plus forte, en remplaçant les jeux à somme nulle par des scénarios gagnant-gagnant. Pour concrétiser cette ambition, il nous faudra surmonter les menaces de plus en plus pressantes qu’alimentent l’évolution des technologies, la montée du radicalisme et du nationalisme, les pandémies, les turbulences économiques, la prolifération des matières nucléaires et un nombre de réfugiés sans précédent.

La persistance de la crise en Ukraine nous a également montré qu’une tragédie nationale pouvait avoir des conséquences mondiales. Cette crise a porté atteinte à la sécurité de tout le monde et mis à jour les profondes différences qui existent entre les politiques en matière de sécurité de différents pays.

Face à ces défis, le Kazakhstan appuie pleinement les appels en faveur du renforcement de l’OSCE, de son statut juridique et de ses institutions. Tout particulièrement, nous appuyons les efforts déployés par la présidence autrichienne et d’autres pour renforcer la sécurité coopérative, notamment en renforçant les mécanismes de maîtrise des armements classiques et en modernisant le document de Vienne. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre les discussions sur les modalités du dialogue structuré auquel le Président en exercice a fait référence.

Je voudrais faire quelques recommandations sur la coopération bilatérale entre l’ONU et l’OSCE.

Premièrement, l’OSCE doit poursuivre son partenariat efficace avec les pays en transition. Pour ce faire, elle doit continuer à promouvoir les principes en faveur de la bonne gouvernance, de l’état de droit, du renforcement des institutions et de la promotion d’une nouvelle culture politique, en collaboration avec les États participants et non par la contrainte. Deuxièmement, l’ONU doit intensifier sa coopération avec l’OSCE en matière de promotion du développement durable, domaine dans lequel elle a une longue expérience. Ce partenariat doit être un élément important du débat sur le Programme de développement durable à l’horizon 2030. Nous sommes d’avis que l’OSCE et l’ONU doivent œuvrer de concert pour mettre fin à la pauvreté extrême et faire en sorte que nous soyons la dernière génération pour laquelle les changements climatiques représentent une menace à l’avenir de l’humanité.

Nous appuyons fermement les priorités fixées par la présidence autrichienne en ce qui concerne la deuxième dimension des activités de l’OSCE et nous remercions la présidence autrichienne d’avoir nommé le représentant du Kazakhstan Président du Comité économique et environnemental. Dans le contexte de cette deuxième dimension, nous appuyons pleinement le slogan choisi par la présidence autrichienne, « Écologiser l’économie et forger des partenariats pour la sécurité ». Nous nous faisons une joie de collaborer avec la présidence autrichienne et le secrétariat de l’OSCE en vue de la tenue d’une deuxième réunion préparatoire productive du Forum économique et environnemental durant l’Expo-2017 d’Astana, sur le thème de l’énergie future. Il s’agit d’une manifestation importante qui verra la participation de plus de 110 pays et 18 organisations internationales.

Nous estimons qu'améliorer la connectivité est un facteur important du développement à long terme. L'OSCE a un rôle à jouer dans la promotion de l'intégration régionale du commerce et des transports et, en fin de compte, dans la création d'un espace économique commun, allant de l'Atlantique au Pacifique. Notre pays demeure attaché à l'idée d'une grande Eurasie, qui permettrait de rassembler l'Union européenne, l'Union économique eurasienne et l'initiative de la Ceinture économique de la Route de la soie, en vue de la création d'un espace commun de développement économique mutuellement bénéfique, allant de Lisbonne à Vladivostok.

Troisièmement, compte tenu de l'attention particulière que l'OSCE accorde aux menaces transnationales, nous estimons qu'il importe au plus haut point de renforcer la coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Le Kazakhstan est favorable à ce que l'OSCE signe des plans d'action conjoints avec les organismes des Nations Unies. L'ONU aurait également beaucoup à gagner du renforcement de sa coopération avec l'OSCE – le groupement régional de sécurité le plus important du monde – en ce qui concerne les menaces transnationales. Ces menaces vont de la prolifération des armes nucléaires à la lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale au niveau régional, notamment la traite de personnes et le trafic de drogues et d'armes. Nous nous félicitons de la signature d'un mémorandum d'accord entre l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement pour appuyer les efforts régionaux relatifs à la résolution 1540 (2004). Cette mesure confirme de nouveau que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Quatrièmement, les progrès de l'Afghanistan sur le plan politique, économique et de la sécurité et le retrait des forces internationales continueront d'avoir des incidences majeures pour l'OSCE. L'échange d'informations et de contacts militaires, notamment dans les zones frontalières, revêt une importance primordiale. La sécurité dans les zones frontalières de l'Afghanistan est également de la plus haute importance pour l'ouverture de nouveaux couloirs d'échanges et de transport. C'est un domaine dans lequel l'OSCE peut tirer grandement parti de la coopération qu'elle entretient déjà avec l'ONU.

Cinquièmement, nous pensons que nous devons intensifier nos efforts conjoints en matière de lutte contre la traite des êtres humains, un enjeu majeur tant pour l'ONU que pour l'OSCE. En particulier, nous appelons a une coopération plus active entre l'OSCE et l'ONUDC, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale du Travail, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cela doit se faire au moyen d'une démarche globale et basée sur les droits de l'homme en ce qui concerne la criminalité mondiale, dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes – une initiative de l'OSCE – et de l' Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains, lancée par les Nations Unies.

Dernier point mais non le moindre, je voudrais dire que le Kazakhstan a toujours donné à l'OSCE ce qu'il a de mieux. Nous avons appuyé l'organisation et travaillé en collaboration avec tous nos partenaires au sein de l'organisation pour la renforcer et l'aider à s'adapter aux nouveaux défis avant, pendant et après notre présidence en 2010. Aujourd'hui, nous sommes prêts à mettre à sa disposition l'un de nos diplomates les plus brillants et les plus compétents : M. Erlan Idrissov, qui a été Ministre des affaires étrangères à deux reprises, que nous avons proposé comme candidat pour le poste de Secrétaire général de l'OSCE. S'il est élu, il ne fait aucun doute qu'il servira au mieux les intérêts de l'OSCE et contribuera à sa direction sereine en ces temps difficiles.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'OSCE reste l'une des principales organisations partenaires de l'ONU. Nous devons faire en sorte que notre coopération soit plus étroite, et en même temps plus vaste, plus globale et plus multidimensionnelle, afin de traiter de toutes les préoccupations liées au bien-être et à la sécurité humains.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie tient à remercier le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, M. Sebastian Kurz, de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous tenons également à féliciter l'Autriche pour son accession à la présidence de l'OSCE et pour son engagement en faveur du maintien de la paix en Europe.

La Bolivie estime qu'il importe de mettre en exergue le travail réalisé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans ses différents

domaines d'activité et pour instaurer un dialogue avec les diverses parties prenantes. Nous sommes d'avis que le traitement de tous les conflits entre États doit se faire dans le strict respect de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international des droits de l'homme, et toujours dans une optique de règlement pacifique de ces conflits, tout en respectant les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de non-recours à la force ou à la menace de la force, de souveraineté et d'indépendance.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans cette enceinte, la Bolivie estime que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle très important en vue du maintien de la stabilité et de la sécurité au niveau régional et peuvent contribuer d'une manière décisive au règlement pacifique des conflits. En outre, il importe d'identifier les circonstances et les mesures prises par l'OTAN qui ont contribué au déclenchement de conflits ou à l'interventionnisme.

Enfin, nous espérons que les canaux de communication et de coordination entre l'ONU et l'OSCE seront maintenus et renforcés dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. Kurz, de son exposé sur les activités prévues sous la présidence autrichienne.

Le bilan de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) atteste clairement du rôle unique et important que cette organisation joue en Europe. Les États-Unis appuient pleinement son approche globale en matière de sécurité. Nous attendons de l'OSCE et de ses institutions indépendantes et missions sur le terrain qu'elles aident les 57 États participants à honorer tous les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'OSCE et nous espérons que l'OSCE demandera des comptes à ces États s'ils ne le font pas.

Comme l'Ambassadrice Nikki Haley l'a clairement indiqué hier, les États-Unis sont attachés aux institutions qui concourent à préserver la sécurité en Europe (voir S/ PV.7886). Nous saluons l'engagement de longue date et les efforts constants de l'OSCE en faveur de la sécurité régionale. Grâce à ses activités, qui vont de la promotion du règlement pacifique des différends à la coopération avec les gouvernements en matière d'état de droit et de lutte contre la corruption, l'OSCE joue un rôle essentiel s'agissant de renforcer la sécurité et de la stabilité, de répondre aux besoins humanitaires des populations touchées par les conflits et de promouvoir la bonne gouvernance dans la région. Nous sommes d'avis que cette organisation doit également continuer à mettre l'accent sur l'appui à la société civile et à une presse indépendante et sur la promotion de la tolérance et de la non-discrimination dans l'ensemble de la région de l'OSCE. Nous exhortons M. Kurz à faire de la mise en œuvre par tous les États participants de l'OSCE de tous leurs engagements en matière de droits de l'homme une priorité de sa présidence.

L'engagement et le courage dont a fait preuve de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine méritent d'être salués tout particulièrement. Comme nous avons pu le constater au cours des dernières semaines, l'intensification de la violence, notamment l'utilisation d'armes lourdes, les pertes civiles et les dommages aux infrastructures essentielles ont conduit à la détérioration d'une situation humanitaire déjà tragique. La Mission spéciale d'observation a travaillé avec les organisations humanitaires de part et d'autre de la ligne de contact pour veiller à ce que les civils qui vivent dans des conditions de froid extrême, en plus d'être affectés par les combats incessants, aient accès au chauffage, à l'eau et à l'électricité. Les observateurs de l'OSCE risquent leur propre vie pour s'acquitter de leur tâche consistant à recenser les violations du cessez-le-feu et à fournir des informations critiques sur la situation sur le terrain. Ils méritent notre respect et notre appui alors qu'ils pressent toutes les parties à mettre immédiatement fin à la violence. Il faut leur garantir un accès plein et sans entrave et un passage sûr pour qu'ils puissent remplir efficacement leur mission, particulièrement dans les zones tenues par les séparatistes soutenus par les Russes.

Nous continuons d'être préoccupés par les menaces proférées contre la Mission spéciale d'observation et soulignons qu'il importe que toutes les parties la protègent ainsi que son travail, qui est de surveiller la situation sur le terrain. Les États-Unis continuent d'appuyer les Accords de Minsk et leur application intégrale et immédiate, en tant que meilleur moyen de régler le conflit et d'atténuer les souffrances dans l'est de l'Ukraine. Cela doit rester une priorité de l'OSCE, et nous demandons de nouveau à la Russie de respecter ses engagements. Nous ne devons pas oublier la situation en Crimée occupée. Nous appelons une fois encore à la fin de l'occupation russe et à la tentative d'annexion de la péninsule.

Les États-Unis restent pleinement déterminés à appuyer l'action menée par l'OSCE dans d'autres régions aussi. En Géorgie, l'OSCE joue un rôle positif s'agissant de tenir toutes les parties responsables, et nous l'encourageons à rester activement engagée alors que le conflit avec la Russie dans les territoires occupés de la Géorgie continue de saper la sécurité européenne. En tant que participant aux discussions internationales de Genève, les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à œuvrer avec l'OSCE pour trouver une solution pacifique qui garantisse la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues. En tant que l'un des trois Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, les États-Unis sont en faveur d'un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Les parties ont progressé au fil des ans vers un règlement global dans le cadre de ce processus. Nous demandons aux parties d'engager des négociations et de compléter les mesures de confiance convenues au printemps dernier. Le conflit ne peut être réglé par la force.

Nous sommes résolument attachés à un règlement global du conflit en Transnistrie. Nous pensons que les pourparlers qui se déroulent sous le format « 5+2 » jouent un rôle important dans le règlement du conflit, mais toute réunion tenue dans le cadre du format « 5+2 » doit déboucher sur des résultats concrets. La Mission de l'OSCE doit avoir un accès sans entrave à toutes les régions de Moldova, y compris en Transnistrie, et nous demandons aux autorités transnistriennes de garantir aux observateurs de l'OSCE un accès régulier et libre.

Enfin, nous voudrions souligner le rôle indispensable que joue l'OSCE dans l'appui à la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité. L'appui de l'OSCE aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1540 (2004, dans le cadre des efforts globaux visant à lutter contre la prolifération des armes, et la résolution 1325 (2000) pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et veiller à ce qu'elles soient au cœur des efforts visant à régler les conflits et à contrer l'extrémisme violent.

Les États-Unis saluent les efforts déployés par l'OSCE pour renforcer la sécurité partout en Europe. La relation ONU-OSCE est au cœur de l'action du Conseil dans la région. Nous attendons avec intérêt de poursuivre et d'approfondir le dialogue et la coopération entretenus depuis des décennies par l'ONU et l'OSCE.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier de son exposé S. E. M. Sebastian Kurz, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de l'Autriche.

Le débat public d'hier (voir S/PV.7886) a été une bonne occasion de rappeler la contribution majeure de l'OSCE à la promotion de la sécurité et à la prévention des conflits en Europe. Mais le débat a aussi cruellement rappelé que les mesures de confiance de l'OSCE sont de plus en plus nécessaires à la lumière des tentatives visant à modifier par la force le statu quo dans certaines parties de l'Europe.

En tant qu'accord régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE joue un rôle exemplaire s'agissant d'aider le Conseil de sécurité à maintenir la paix et la sécurité au niveau régional. L'OSCE a toujours été convaincue que le maintien d'un ordre international basé sur l'état de droit qui condamne le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout État, ainsi que l'instauration de la confiance entre États membres par la voie du dialogue et dans la transparence, apportera la paix et la stabilité en Europe et dans le monde. Forte de cette conviction, l'OSCE a adopté une approche globale, qui touche non seulement à la sécurité politique et militaire, mais aussi aux aspects économiques, environnementaux et humains. En tant que l'un des partenaires asiatiques de l'OSCE, le Japon partage entièrement cette conviction et cette approche. Nous nous réjouissons d'avoir resserrer notre coopération avec l'OSCE au cours des 25 dernières années.

La situation en Ukraine, comme le Japon l'a souligné au débat public d'hier, est source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Elle pose un défi grave à l'ordre international régit par l'état de droit. Il s'agit d'une question de principe. C'est en guise de contribution de notre part, et au regard des tâches cruciales qu'elle mène, que nous avons détaché un expert japonais auprès de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine. En outre, le Japon appuie les efforts de réforme menés par le pays en vue de devenir une société résiliente.

L'OSCE joue un rôle de médiation important, notamment dans les conflits en Abkhazie et en Ossétie du Sud, en Transnistrie et dans celui du Haut-Karabakh. Nous apprécions l'approche pragmatique adoptée par l'OSCE pour renforcer les capacités et la résilience en réponse aux problèmes qui se font jour, comme l'extrémisme violent, ainsi que les crises humanitaires impliquant la sécurité et les migrants. Nous attendons

avec intérêt de resserrer notre coopération avec l’OSCE sur un large éventail de questions, notamment la lutte antiterroriste par le biais du renforcement de la gestion des frontières, les missions d’observation électorale et l’autonomisation des femmes.

Je voudrais évoquer mon expérience personnelle et ma contribution à l’OSCE. De 1999 à 2000, j’ai été détaché auprès de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), où j’ai travaillé avec M. Jan Kickert, alors jeune diplomate autrichien, qui est présent dans la salle en tant qu’Ambassadeur et Représentant permanent de l’Autriche. L’OSCE était alors l’un des quatre piliers de nos efforts internationaux pour reconstruire le Kosovo. L’OSCE et la MINUK ont coopéré étroitement à l’organisation de la première élection locale, en octobre 2000, et cela s’est avéré assez efficace. Bien entendu, la voie menant à la démocratie au Kosovo n’a pas été chose aisée, mais aujourd’hui la paix et la sécurité y ont, dans une certaine mesure, pris racine. Nous en sommes fiers, et cela est dû pour une grande part aux efforts de l’OSCE.

L’Asie et l’Europe ont une certaine connectivité sur les questions liées à la paix et à la sécurité. Tout comme les tensions en Europe ont des répercussions sur la communauté internationale, y compris l’Asie, les tensions croissantes en Asie nuisent aussi à la stabilité de l’Europe. Le Japon est résolu à approfondir sa coopération avec les États membres de l’OSCE dans le cadre de ses efforts conjoints avec l’OSCE pour maintenir et consolider l’ordre international fondé sur l’état de droit.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Qu’il me soit permis de m’associer aux autres orateurs pour remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Sebastian Kurz, de son exposé de ce matin et du rôle de premier plan qu’il joue en sa qualité de Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La sécurité européenne continue de se heurter à de graves défis. En tant que principale organisation régionale en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l’OSCE a un rôle indispensable à jouer dans la défense de l’ordre fondé sur des règles dans la région ainsi que dans la pérennisation de la paix. Dans ce contexte, nous saluons la présidence autrichienne de l’OSCE et offrons à M. Kurz notre soutien total et actif à ses efforts.

Fondée sur les principes et engagements mutuellement convenus, tels qu’ils sont consacrés notamment par l’Acte final d’Helsinki et la Charte de Paris, l’OSCE offre un cadre singulier de dialogue sur la paix et la sécurité européennes. Le principe selon lequel tous les États doivent s’abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l’emploi de la force contre l’intégrité territoriale ou l’indépendance politique de tout État est aujourd’hui bafoué. Les violations de ce principe fondamental, qui est inscrit dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans les acquis de l’OSCE, constituent un sujet de préoccupation majeur pour nous tous. La sécurité de l’Europe, à l’instar de la sécurité d’autres régions, dépend d’un ordre international fondé sur des règles, dans lequel la souveraineté et l’intégrité territoriale de tous les États, grands et petits, sont respectées.

Comme nous l’avons également indiqué hier lors du débat public sur les conflits en Europe, le concept global de sécurité reste une force et une valeur ajoutée de l’OSCE et doit être défendu (voir S/PV.7886). Le respect de la démocratie, de l’état de droit, des droits de l’homme et des libertés fondamentales reste une condition *sine qua non* de notre sécurité commune. Il est donc préoccupant que la dimension humaine et les institutions autonomes de l’OSCE, à savoir le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l’homme, le Représentant pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, soient sous pression. Ils constituent des atouts essentiels tout au long du cycle du conflit et sont aujourd’hui plus nécessaires que jamais. La présidence de l’OSCE a un rôle important à jouer en tant que gardienne de ces principes et engagements, du concept global de sécurité et de ces institutions indépendantes.

Aujourd’hui, nos principes fondamentaux continuent d’être bafoués par l’agression de la Russie contre l’Ukraine, son annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol et ses actions militaires dans l’est du pays. La souveraineté et l’intégrité territoriale de l’Ukraine, son indépendance politique et son droit de choisir librement ses arrangements de sécurité doivent être pleinement respectés. Nous réaffirmons notre ferme appui à la Mission spéciale d’observation de l’OSCE, qui doit se voir accorder un accès complet, sûr et sans entrave à tout le pays.

Les conflits dits prolongés en Géorgie, en République de Moldova et dans le Haut-Karabakh constituent également des violations de longue date

de nos acquis communs au sein de l'OSCE. Ils doivent être résolus dans le respect du droit international et des principes et engagements de l'OSCE. Les Présidents du Groupe de Minsk ont une responsabilité particulière s'agissant de faire avancer ces processus.

De toute évidence, nous avons besoin d'instruments solides en matière de maîtrise des armes classiques et de mesures de confiance, qui contribuent à la transparence et à la prévisibilité. Dans ce contexte, nous voudrions tout particulièrement appeler l'attention sur le lancement, cette année, d'un dialogue structuré au sein de l'OSCE sur les défis et les risques actuels et futurs, qui a pour but de réfléchir aux possibilités existant dans le domaine miliaire de renforcer la confiance et de réduire les risques.

Nous notons avec satisfaction que la présidence prévoit d'intégrer une perspective sexospécifique dans toutes ses activités. La problématique hommes-femmes, y compris la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), doit faire partie intégrante de toutes les activités relatives à la sécurité, à Vienne comme dans les missions.

Pour terminer, dans un discours prononcé lors du débat public du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, le 10 janvier, le Secrétaire général, M. Guterres, a souligné l'importance fondamentale que revêt le rétablissement de la confiance entre les États Membres pour prévenir et éviter les conflits (voir S/PV.7857). Nous nous félicitons donc de l'accent mis par la présidence autrichienne sur le renforcement de la confiance, une confiance qui ne peut être restaurée qu'en rétablissant le respect des principes et engagements communs, en actes et non en paroles.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue la présence à la séance d'aujourd'hui de S. E. M. Sebastian Kurz, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de la République d'Autriche, et le remercie de son exposé.

Aujourd'hui, le monde est confronté à une multitude de défis divers. Les pays sont interdépendants et leur sécurité est interconnectée. Alors que l'ONU est au cœur du dispositif international de sécurité collective, les organisations régionales et sous-régionales jouissent d'avantages exceptionnels pour régler les problèmes sensibles dans leurs régions respectives. La Chine est favorable à une amélioration de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies afin de maintenir ensemble la paix et la sécurité internationale.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doit non seulement permettre de défendre résolument les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, mais aussi promouvoir énergiquement le dialogue et les consultations en vue de résoudre les problèmes régionaux et les questions sensibles, de miser activement sur la diplomatie préventive, de régler les différends par des moyens pacifiques et de désamorcer les conflits. Toutes les mesures prises par les organisations régionales et sous-régionales concernées doivent être conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le respect des principes de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États.

L'OSCE est un partenaire important de l'ONU. Ces dernières années, l'OSCE a pris une part active dans la diplomatie préventive, promouvant la confiance mutuelle entre les pays de la région et s'efforçant de régler les différends par la médiation. La Chine remercie l'OSCE de ses efforts.

Nous nous félicitons des priorités fixées par l'Autriche en sa qualité de Présidente en exercice de l'OSCE pour désamorcer les conflits armés, lutter contre l'extrémisme violent et renforcer la confiance mutuelle. La Chine appuie la coopération efficace et pragmatique entre le Conseil de sécurité et l'OSCE dans les domaines de la paix et de la sécurité et espère que l'OSCE continuera de jouer un rôle actif et constructif dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales.

En ce qui concerne la question de l'Ukraine, les parties concernées, y compris l'OSCE, ont fait des efforts positifs, dont la Chine se félicite. Nous espérons que la situation en Ukraine s'améliorera rapidement. Nous nourrissons également l'espoir que toutes les parties concernées mettront pleinement en œuvre la résolution 2202 (2015) et les Accords de Minsk et rechercheront une solution globale, durable et équilibrée à la question de l'Ukraine par le dialogue et la consultation.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts diplomatiques déployés par les parties concernées pour parvenir à un règlement politique de la question ukrainienne et joindre leurs forces pour

contribuer à la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement dans le pays le plus rapidement possible.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Sebastian Kurz, de son exposé complet. Je félicite l’Autriche de son accession à la présidence en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). C’est un plaisir de voir tant de vieux amis et collègues dans la délégation autrichienne. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler ensemble en tant que membres de la troïka cette année et en tant que futur Président en exercice en 2018.

L’OSCE est le plus grand accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À la base de l’ONU et de l’OSCE se trouvent la même vision et le même objectif d’un ordre international fondé sur des règles, ancré dans le multilatéralisme, l’intégrité territoriale et l’égalité souveraine des nations. Nous sommes attachés à ces principes et à leur respect.

Les synergies et les complémentarités entre l’ONU et l’OSCE restent un potentiel inexploité, sachant que l’OSCE est une instance essentielle de dialogue et de coopération, non seulement entre ses États participants, mais également avec ses partenaires méditerranéens. À cet égard, je voudrais brièvement évoquer ce que nous considérons être deux grandes priorités.

Premièrement, nous pensons que l’OSCE joue un rôle irremplaçable pour faciliter le règlement de la plupart des conflits qui touchent encore l’Europe. Sa rapide mobilisation face à la crise en Ukraine – que l’Italie a appuyée en contribuant aux activités de la Mission spéciale d’observation de l’OSCE déployée en Ukraine – a démontré la vitalité de l’organisation et son aptitude à réagir avec des mécanismes d’observation et de médiation. La Mission spéciale d’observation et le rôle de l’OSCE dans le Groupe de contact trilatéral sont cruciaux pour le respect et l’application des Accords de Minsk ainsi que la poursuite des efforts politiques visant une solution durable à la crise. Nous appuyons également les efforts déployés dans le cadre du format Normandie pour la recherche d’un règlement pacifique du conflit.

Le rôle de médiation de l’OSCE dans les conflits prolongés doit être souligné. S’agissant du Haut-Karabakh, de la Transnistrie et de la Géorgie, les voies diplomatiques promues et coordonnées par l’OSCE constituent les cadres principaux pour mettre fin à l’instabilité. En tant que prochain Président de l’OSCE, en 2018, l’Italie redoublera d’efforts dans cette entreprise. Ces conflits ne sont pas gelés. Les pourparlers ne se sont jamais arrêtés et ils doivent être relancés, en particulier dans l’intérêt des communautés touchées, qui payent le plus lourd tribut aux conflits.

Deuxièmement, en ce qui concerne la dimension méditerranéenne, l’Italie, en tant que membre de la Troïka de l’OSCE, préside le Groupe de contact de l’OSCE avec les États méditerranéens associés pour la coopération, qui maintient des relations avec les six États méditerranéens partenaires, à savoir l’Algérie, l’Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Les défis et conflits émergents en Méditerranée et au Moyen-Orient ont un impact sur la sécurité de tous les États participants de l’OSCE. L’organisation a un rôle à jouer dans la participation des États méditerranéens associés au dialogue politique sur les menaces transnationales contre notre sécurité commune.

Je voudrais également signaler la pertinence des questions de migration pour l’OSCE. Avec son approche globale, ses bureaux de terrain et ses missions, l’organisation est bien placée pour contribuer aux efforts internationaux visant à gérer les déplacements de population, en commençant par l’échange des meilleures pratiques et la coopération avec les partenaires méditerranéens. En conséquence, nous saluons et appuyons fermement la décision adoptée en décembre 2016 à Hambourg par le Conseil ministériel de l’OSCE, qui entérine cette façon d’aborder les migrations, sujet qui sera une des priorités de notre programme pour 2017 et 2018.

En tant que Président du Groupe de contact avec les États méditerranéens et pays méditerranéen, elle-même, l’Italie axera son programme sur la lutte contre la traite des êtres humains, le trafic de biens culturels, la cybersécurité, l’égalité des sexes, la coopération économique, en particulier entre les petites et moyennes entreprises, et le dialogue entre les groupes de réflexion et les responsables de la planification des politiques des deux rives de la Méditerranée. À cette fin, nous avons l’intention d’associer de manière constructive les pays partenaires de l’OSCE aux activités du Groupe de contact. Nous ferons fond sur les initiatives réussies, telles que le cours de formation des carabiniers organisé par le Centre d’excellence pour les unités de police de stabilisation de Vicenza, en Italie, dans le cadre du projet de formation de l’OSCE intitulé « Lutter contre la traite des êtres humains le long des itinéraires de migration », qui réunit des participants de pays partenaires et dont la deuxième

phase va commencer en juin. Nous avons également proposé d’organiser, fin octobre en Sicile, pendant notre présidence, la Conférence méditerranéenne annuelle de l’OSCE, et d’inscrire ces questions prioritaires à l’ordre du jour.

Pour conclure, je voudrais souligner que la nature transnationale des défis et menaces contre la sécurité internationale auxquels nous sommes confrontés exigent une approche globale et intégrée. Nous sommes fermement attachés à la promotion d’une telle approche multidimensionnelle, aussi bien à l’Organisation des Nations Unies qu’à l’OSCE. Le lien entre la sécurité, le développement et les droits de l’homme, avec un accent particulier sur la prévention des conflits et le rôle des femmes dans la médiation et dans les situations de conflit et d’après-conflit, est au cœur du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et du programme de pérennisation de la paix. Il faut donc l’intégrer davantage au sein du système des Nations Unies et dans la coopération que ce dernier entretient avec les organisations régionales.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je voudrais féliciter S. E. M. Sebastian Kurz, Ministre autrichien des affaires étrangères, de son accession à la présidence de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je tiens aussi à le remercier de son exposé détaillé.

Nous nous félicitons de la contribution importante que l’OSCE continue d’apporter à l’appui du maintien de la paix et de la sécurité internationales, elle qui est l’une des plus grandes organisations de sécurité régionale. Son approche globale de la sécurité, qui englobe les dimensions politique, militaire, économique, environnementale et humaine, va dans le sens du nouveau modèle mondial qui vise à assurer la paix et le développement durables.

À ce propos, nous prenons note des efforts de l’organisation dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix. Nous nous félicitons en particulier du rôle important que joue l’OSCE, en coopération avec l’Organisation des Nations Unies et l’Union européenne, dans les efforts de règlement des conflits prolongés ou nouveaux en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, au Caucase du Sud et en Asie centrale.

Comme nous l’avons dit hier au cours du débat sur les conflits en Europe (voir S/PV.7886), le dialogue et la négociation restent la seule façon de trouver une solution durable et diplomatique à certains de ces conflits et de ces questions de paix et de sécurité extrêmement délicates, qui touchent des États participants de l’OSCE. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité que les parties à ces conflits fassent montre de la volonté politique et de l’engagement de parvenir à des règlements pacifiques, mais aussi de veiller à ce que les accords soient pleinement respectés et appliqués. Le renforcement de la confiance nécessaire entre les parties est également crucial pour réaliser des progrès tangibles. Nous nous félicitons de constater que la présidence autrichienne en a fait l’une de ses principales priorités. Plus important encore, sa volonté de continuer de déployer des efforts pour renforcer les voies informelles ou nouvelles de communication, afin d’améliorer la compréhension mutuelle et la confiance, est tout à fait bienvenue.

Comme dans d’autres régions du monde, les menaces croissantes du terrorisme et de l’extrémisme violent posent des difficultés considérables en matière de sécurité pour les États participants de l’OSCE. L’organisation joue un rôle très important dans la prévention du terrorisme et dans la lutte contre celui-ci, en promouvant une approche coordonnée entre les États participants. Dans ce contexte, il est on ne peut plus approprié que la présidence autrichienne mette davantage l’accent sur la lutte contre la radicalisation des jeunes et l’extrémisme violent dans l’ensemble de la zone de l’OSCE.

La promotion de la coopération avec d’autres organisations régionales et internationales compétentes sera vitale pour l’OSCE, non seulement pour contrecarrer le terrorisme, mais aussi pour toutes les autres dimensions de son travail. L’Éthiopie accorde une grande importance à la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons du partenariat entre l’OSCE et l’ONU, qui est alimenté par des dialogues de haut niveau et le partage d’information, ainsi que la coopération sur le terrain.

Pour conclure, nous souhaitons plein succès à la présidence autrichienne dans la mise en œuvre de ses priorités, en vue d’une plus grande sécurité et d’une plus grande stabilité dans l’ensemble de la zone de l’OSCE.

M. Delattre (France) : Je salue la présence aujourd’hui à la table de ce Conseil de M. Sebastian Kurz, Ministre autrichien de l’Europe, de l’intégration et des affaires étrangères, et je félicite son pays pour

son accession à la présidence de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cette année. Dans le contexte stratégique difficile que connaît actuellement l’Europe, l’Autriche sait pouvoir compter sur notre plein soutien pour mettre en œuvre son programme de travail, opportunément articulé autour des thématiques de la sécurité, de la résolution des conflits, de la lutte contre la radicalisation et du terrorisme. L’OSCE est à nos yeux, aujourd’hui plus que jamais, une boîte à outils indispensable au service de la sécurité en Europe, notamment sur le terrain.

J’aborderai successivement deux points au cours de mon intervention : le rôle central de l’OSCE dans les efforts que nous menons pour mettre fin à la crise ukrainienne, et les défis prioritaires sur lesquels nous devons, de manière plus générale, amener l’OSCE à se concentrer.

La crise qui se joue aujourd’hui dans l’est de l’Ukraine constitue l’une des violations les plus graves et les plus dangereuses des principes fondateurs de l’OSCE, actés à Helsinki il y a plus de 40 ans. C’est donc à juste titre que ce sujet a dominé l’agenda de l’organisation, depuis maintenant trois ans. L’OSCE a su répondre présente, ce qui constitue pour nous un motif de satisfaction. Elle a pris la mesure de la responsabilité qui lui incombait en déployant rapidement des missions d’observation et en assumant depuis un rôle central dans l’accompagnement de la mise en œuvre des Accords de Minsk, qui demeure la seule voie possible pour une résolution pacifique du conflit.

Comme j’ai déjà pu l’exprimer hier à l’occasion du débat public sur les conflits en Europe (voir S/PV.7886), la France a été vivement préoccupée par l’escalade récente des tensions sur le terrain, en particulier autour de la localité d’Avdiivka, ainsi que par ses conséquences directes en termes de bilan humain et de dégradation de la situation humanitaire. La France est également déterminée, en lien avec ses partenaires allemands, à poursuivre les efforts de médiation au sein du format Normandie, car chaque résultat obtenu sur le terrain compte et car il n’existe aujourd’hui pas à nos yeux d’autre solution pour accompagner la mise en œuvre des Accords de Minsk.

La réunion ministérielle qui s’est tenue samedi à Munich a permis de s’accorder sur des engagements précis dont l’objectif est de favoriser une amélioration rapide de la situation sur le terrain. Ces engagements portent notamment sur la mise en œuvre d’un cessez-le-feu immédiat, le retrait des armes lourdes, la protection des infrastructures critiques, le désengagement effectif des zones les plus sensibles, des échanges de prisonniers et l’accès du Comité international de la Croix-Rouge aux lieux de détention. Il est indispensable qu’ils soient mis en œuvre dans les meilleurs délais et nous comptons sur le soutien unanime du Conseil en ce sens.

Nous restons plus que jamais convaincus que l’OSCE et ses missions sur le terrain ont un rôle essentiel à jouer pour assurer la mise en œuvre concrète des décisions prises au niveau politique. À cet égard, il est déterminant que la Mission spéciale d’observation soit en mesure d’exercer son mandat pleinement et sans entraves. Nous appelons une nouvelle fois au respect de la pleine liberté de mouvement de ses observateurs, dont la sécurité doit être garantie, et condamnons dans les termes les plus fermes toute violation de ces principes, qu’elle prenne la forme d’intimidation, de menaces, de destruction d’équipements ou encore d’interdiction d’accès à certaines zones. L’implication de l’OSCE dans la sécurisation d’élections locales dans le Donbass sera également nécessaire, selon des modalités qui restent à déterminer. Enfin, je réitère l’attachement de mon pays à défendre la souveraineté et l’intégrité territoriale de l’Ukraine. Je rappelle que la France condamne fermement et ne reconnaît pas l’annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol.

Au-delà de l’Ukraine, l’OSCE reste plus que jamais un instrument essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité en Europe, dans un contexte marqué par la diversification des menaces. Cette situation doit encourager ses 57 membres à abandonner les postures politiques pour retrouver cet esprit d’Helsinki qui avait permis, il y a plus de 40 ans maintenant, de faire émerger une vision commune de la sécurité en Europe. Dans ce contexte, nous pensons que le travail de l’OSCE doit aujourd’hui mettre l’accent sur les problématiques suivantes.

La première est la résolution des conflits régionaux. Au-delà du cas ukrainien, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la persistance de conflits gelés à divers endroits du continent européen, qu’il s’agisse du Haut-Karabakh, de la Transnistrie ou encore des territoires séparatistes de Géorgie. Nous sommes convaincus que le rôle de l’OSCE y est à chaque fois central, en lien avec les formats de médiation établis, afin de promouvoir le dialogue et de restaurer la confiance. L’obtention de progrès concrets sur chacun de ces fronts est dans l’intérêt des pays concernés mais

également de la région dans son ensemble. Nous y sommes particulièrement attachés.

La deuxième a trait à la relance de la maîtrise des armements conventionnels en Europe. Il ne saurait y avoir de stabilité stratégique sans un ensemble de règles communes visant à encadrer la compétition militaire. Nous sommes ainsi favorables à la poursuite des discussions sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance, de transparence et de réduction des risques, entamées l'an dernier sous la présidence allemande dans le cadre du dialogue structuré de l'OSCE.

La troisième problématique est celle de la préservation de la centralité du pilier « démocratie et droits de l'homme » dans les travaux de l'OSCE. Alors que l'approche multidimensionnelle a toujours été au cœur du fonctionnement de l'OSCE, nous sommes préoccupés par la tendance de certains États membres à une politisation croissante voire à un rejet du traitement des questions relatives à la dimension humaine. L'introduction d'une approche sélective en matière de lutte contre les discriminations n'est notamment pas acceptable.

Enfin quatrièmement, il faut se pencher sur le développement du rôle opérationnel de l'OSCE en réponse à certains défis émergents. Je pense notamment à la lutte contre la traite d'êtres humains, à la prévention de la radicalisation ou encore aux changements climatiques. Il importe que sur chacune de ces thématiques, qui sont autant de défis de premier plan pour la sécurité en Europe, l'OSCE travaille à faire émerger des réponses concrètes allant au-delà des simples prises de positions publiques et des postures.

Je conclurai cette intervention en rappelant les fortes convergences qui existent entre l'action de l'OSCE et celle de l'ONU, que ce soit sur le terrain, où leurs missions respectives agissent toujours de manière intégrée, des Balkans au Caucase en passant par l'Asie centrale, ou sur celui des principes, avec la défense d'une approche commune alliant sécurité, développement et droits humains.

M. Rivas (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'information. De même, je remercie le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Sebastian Kurz, de son exposé détaillé.

Comme cela a été dit hier (voir S/PV.7886), en cette période où le monde est confronté à de nouveaux dangers, comme l'extrémisme violent, le nationalisme, la criminalité organisé et d'autres, qui sont alimentés par les conflits non réglés, il est plus important que jamais de compter sur des organisations internationales, régionales et sous-régionales solides agissant de manière coordonnée.

L'Uruguay attache la plus grande importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. D'ailleurs, mon pays participe à plusieurs organisations et mécanismes régionaux extrêmement utiles. Certains, comme l'Organisation des États américains et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, sont de création déjà ancienne, tandis que d'autres, comme l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, sont plus récents, mais tous ont prouvé leur utilité et contribué à la paix de la région. Le rôle des organisations régionales dans les domaines des bons offices, de la médiation et du règlement pacifique des différends, ainsi que le bon fonctionnement de leurs mécanismes de surveillance, qui s'appuient sur une connaissance approfondie des réalités locales, s'avèrent des facteurs essentiels pour compléter le travail de l'ONU.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est la plus grande organisation qui existe en matière de sécurité collective. Forte de ses 57 membres, elle couvre une vaste zone géographique, comme d'autres l'ont dit avant moi, et dispose d'une grande expérience dans le domaine du règlement des conflits. L'Uruguay partage les valeurs de l'Organisation ainsi que les 10 principes énoncés dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'inscrivent dans la droite ligne des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Nous reconnaissons également la contribution de l'OSCE à la promotion de mécanismes de dialogue, de mesures de renforcement de la confiance et des efforts de règlement des conflits, de même que le travail réalisé par ses différentes missions sur le terrain à l'appui de la mise en œuvre des divers accords régionaux. Des questions importantes pour la paix et la sécurité internationales figurent parmi ses priorités, comme par exemple les conflits actuels en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en

Moldova, au Haut-Karabakh et en Ukraine, ainsi que la lutte contre la radicalisation et le terrorisme ou encore la protection des droits de l’homme. Je souligne ici l’importance qu’elle entend donner à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et à la problématique hommes-femmes dans ses différents rapports sur les situations de conflit.

Enfin, je voudrais adresser à la présidence autrichienne de l’OSCE tous mes vœux de succès dans la réalisation des objectifs de cette organisation, puisqu’en fin de compte cette contribution à la paix ira au-delà du seul continent européen et servira nos intérêts à tous.

M. Ciss (Sénégal) : Qu’il me soit permis tout d’abord de saluer la tenue de cette séance annuelle que le Conseil de sécurité consacre à l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), fruit d’une vision partagée de 57 pays d’Europe, d’Amérique du Nord et d’Asie en faveur de la paix par la coopération.

En cette importante occasion, ma délégation voudrait saluer la présence parmi nous, en sa qualité de Président en exercice de l’OSCE, de S. E. M. Sebastian Kurz, Ministre autrichien des affaires étrangères, que je remercie pour la qualité de son exposé.

Dans la continuité du débat public que le Conseil de sécurité a tenu hier sur les conflits en Europe (voir S/PV.7886), la séance de ce matin nous offre l’occasion de porter un regard sur la situation politique et sécuritaire dans l’espace euro-asiatique. En effet, forte de l’expérience tirée des conséquences de deux guerres mondiales en l’espace d’une génération, l’Europe a su se hisser à la hauteur des défis de son temps pour instituer une architecture de coopération dans les domaines de l’alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la réhabilitation post-conflit. Ainsi, les péripéties ayant jalonné l’existence de l’OSCE depuis la signature de l’Acte final d’Helsinki attestent, s’il en était encore besoin, de l’actualité de sa mission au regard de l’ampleur et de l’acuité des défis encore à relever. C’est pourquoi je voudrais saluer l’engagement de la présidence autrichienne à conjuguer les efforts de ses membres visant à résoudre les crises et conflits persistants, à restaurer la confiance mutuelle et à juguler la montée de la radicalisation et de l’extrémisme violent.

La présidence autrichienne de l’OSCE intervient dans un contexte où l’Europe vit l’une de ses périodes les plus mouvementées depuis la fin de la guerre froide. En effet de l’Ukraine au Haut-Karabakh, en passant par la Géorgie, la Transnistrie, l’OSCE fait face à de redoutables défis en plus des menaces transnationales que sont la radicalisation, le terrorisme, la maîtrise des armements, la criminalité, la cybercriminalité, les migrations ou encore les trafics de drogue, d’armes ou d’êtres humains. C’est pourquoi je voudrais partager la conviction de la présidence qu’une OSCE forte est la base d’une Europe sûre. Le Sénégal, partisan convaincu du règlement pacifique des conflits à travers le monde, ne peut que se féliciter de l’approche consistant à rechercher la paix par le dialogue et la coopération, notamment entre pays voisins.

La situation dans l’est de l’Ukraine est des plus inquiétantes. En effet, après trois ans de conflits sanctionnés par un lourd bilan de 10 000 victimes, il demeure évident qu’il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit, d’où l’impérieuse nécessité de renforcer les efforts dans la mise en œuvre des Accords de Minsk, entérinés par le Conseil dans sa résolution 2202 (2015). Sous ce rapport, ma délégation réitère, en le renforçant, son soutien au Groupe de contact trilatéral sur l’Ukraine et au format Normandie dont elle salue les efforts inlassables en faveur d’une solution politique à ce conflit.

De même, le conflit du Haut-Karabakh doit rester au cœur de l’action de l’OSCE qui, nous en sommes persuadés, continuera d’œuvrer pour la tenue d’une conférence propre à servir de base à un règlement pacifique et négocié de la crise, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour ce faire, il importe d’intensifier les efforts visant la conclusion d’un accord sur la cessation des hostilités et la mise en place d’un processus de paix sous les auspices du Groupe de Minsk, dans le respect de l’intégrité territoriale et de la souveraineté des États.

Je voudrais également souligner l’intérêt de poursuivre d’une part les efforts de paix pour résoudre le conflit de la Transnistrie dans le cadre des négociations selon la formule « 5 + 2 ». Et d’autre part, les discussions internationales de Genève pour la résolution du conflit géorgien. L’on ne saurait non plus occulter le besoin pressant de s’attaquer à la montée de la radicalisation et de l’extrémisme violent quand on sait que 10 000 personnes de l’espace OSCE ont servi comme combattants terroristes étrangers. La priorité doit donc demeurer la prévention pour éviter une aggravation de ce phénomène qui sape les fondamentaux sur lesquels reposent nos sociétés.

Quoique complexes et énormes, ces défis demeurent largement à la portée d’un continent qui

dispose de tous les outils nécessaires à la prévention des conflits, ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix pourvu que les parties acceptent de résoudre les conflits en cours dans le respect du droit international. À ce sujet, il me plaît de saluer l'idée d'un renforcement du partenariat entre l'OSCE et l'ONU, dont le concours restera précieux à cet égard.

Je voudrais pour conclure réaffirmer le soutien du Sénégal à l'idéal qui sous-tend l'Acte final d'Helsinki, celui visant une communauté euro-atlantique et euro-asiatique enrichie des valeurs partagées de liberté, de démocratie et de justice.

M. Kandeel (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à M. Sebastian Kurz, Ministre des affaires étrangères de l'Autriche et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie pour son exposé très détaillé sur les priorités futures de cette organisation. Nous avons toujours souligné l'importance des organisations régionales, y compris l'OSCE, dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous soutenons les priorités définies par l'Autriche pour relever les défis actuels, à savoir la désescalade des conflits dans la région; la lutte contre l'extrémisme, en particulier chez les jeunes; la prévention des affrontements entre pays; et le maintien de la communication entre les parties aux différents conflits.

Nous apprécions également les efforts déployés par l'OSCE pour trouver une solution politique aux divers conflits de longue date, y compris en Ukraine, au Haut-Karabakh, en Géorgie et ailleurs. À cet égard, nous réaffirmons qu'il n'existe aucune solution militaire aux conflits dans la région. Il n'y a pas d'autre alternative que de renforcer les efforts visant à lancer des dialogues constructifs visant à rechercher des solutions politiques à ces conflits. Nous exhortons toutes les parties à assumer leurs responsabilités et à faire montre de la volonté politique nécessaire pour résoudre ces conflits de manière pacifique. Nous notons en particulier les tentatives de l'OSCE de mettre en commun les efforts pour trouver une solution politique à la crise en Ukraine, conformément aux Accords de Minsk, qui offrent le cadre le plus prometteur pour une solution durable.

Nous soutenons également les efforts de médiation entrepris par divers acteurs, qui jouissent du respect des parties elles-mêmes et de la communauté internationale. Il existe des liens étroits entre la sécurité en Europe et la sécurité au Moyen-Orient et en Méditerranée. Nous devons renforcer nos liens avec l'OSCE dans le cadre de la coopération avec nos partenaires méditerranéens afin de résoudre les crises dans la région, en premier lieu les crises en Libye et en Syrie.

J'aimerais également parler du terrorisme et de l'extrémisme, des phénomènes qui exigent le renforcement du dialogue entre les religions et les civilisations pour faire face à l'islamophobie et régler les problèmes liés à l'immigration, à la protection des réfugiés et à la traite des êtres humains en Méditerranée. Nous appelons à un renforcement des efforts internationaux – avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OSCE – pour éradiquer le terrorisme par une approche globale qui ne se limite pas aux solutions militaires et de sécurité mais tient aussi compte des dimensions culturelles, économiques et développementales.

L'Égypte est l'un des partenaires de l'OSCE dans la Méditerranée et n'épargnera aucun effort en vue de réaliser ces objectifs, en particulier en adoptant des cadres de coopération entre l'OSCE et des institutions religieuses modérées, notamment la mosquée d'al-Azhar, afin de renforcer le dialogue religieux. C'est un des principaux domaines d'activité dans le cadre d'une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

La sécurité commune dans la Méditerranée exige d'identifier les causes profondes des problèmes existants. Elle exige également de rechercher des solutions durables et permanentes en promouvant un dialogue constructif entre les pays de la région. L'Égypte espère que la coopération et la coordination entre l'ONU et l'OSCE s'accentueront dans un avenir proche afin que notre vision commune se traduise par des mesures concrètes qui contribuent à renforcer notre coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ukraine.

Je remercie le Ministre Kurz de sa présentation détaillée des priorités de la présidence autrichienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2017. Nous apprécions son dévouement personnel à la recherche de réponses efficaces de la communauté de l'OSCE aux graves menaces qui pèsent sur la sécurité des États participants.

Comme l'a reconnu l'OSCE, l'agression qui est menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a de profondes répercussions, continue de faire partie des principales menaces à la sécurité européenne. Il

importe que l’apaisement des tensions et la facilitation du règlement de cette crise à l’intérieur et aux alentours de l’Ukraine soient reconnus comme des priorités par la présidence autrichienne. Il y a trois ans, la Fédération de Russie a violé la Charte des Nations Unies et les 10 principes de l’Acte final d’Helsinki en déclenchant une agression armée contre un État souverain, l’Ukraine, en occupant illégalement la Crimée et en menant une guerre hybride dans le Donbass. Le retour au plein respect de ces principes permettra de rétablir l’ordre et la sécurité sur la base du processus de l’OSCE et des enseignements retenus de la Seconde Guerre mondiale.

Nous saluons donc la détermination de la présidence autrichienne à protéger les principes et engagements fondamentaux de l’OSCE, comme elle l’a récemment démontré en condamnant les mesures unilatérales prises par la Russie pour reconnaître les prétendus documents émis par des structures illégales dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Lougansk.

Ces actions de la Russie bafouent une fois de plus les principes de l’OSCE et les Accords de Minsk. Nous saluons la volonté de la présidence de faire preuve de dynamisme dans l’accomplissement de ses fonctions, ce dont nous avons cruellement besoin en cette période tumultueuse pour la communauté de l’OSCE.

Comme l’a montré la récente flambée des hostilités près d’Avdiivka, dans le Donbass, la situation dans les zones touchées par le conflit reste instable et imprévisible. Une escalade peut se produire à chaque fois que la Fédération de Russie l’estime politiquement nécessaire, ou tout simplement lorsque cela lui convient. L’agression militaire lancée par les forces russes hybrides contre Avdiivka, qui s’est accompagnée de bombardements massifs tout le long de la ligne de contact, a montré que la Russie persiste dans son refus d’honorer les engagements contractés dans les Accords de Minsk, notamment la première disposition, qui prévoit l’instauration d’un cessez-le-feu global et durable. L’objectif politique visé par la Russie en déclenchant l’agression militaire contre mon pays il y a trois ans, à savoir déstabiliser l’Ukraine, demeure intacte. Au lieu d’appliquer intégralement et de bonne foi les Accords de Minsk, la Russie opte pour des provocations politiques et militaires, le chantage et les pressions politiques.

Nous saluons la réaction immédiate de la présidence et de la Mission spéciale d’observation de l’OSCE en vue de souligner l’échelle de l’offensive menée par les forces hybrides russes et ses graves incidences humanitaires. Nous apprécions la pression diplomatique et politique internationale à laquelle est soumise la Fédération de Russie pour l’inciter à arrêter l’escalade; elle a permis d’améliorer quelque peu les conditions de sécurité dans la zone de conflit. Il importe de continuer à mettre l’accent, en particulier à l’OSCE et au Conseil de sécurité, sur la sécurité et le règlement pacifique de la situation pour décourager la Russie de commettre de nouvelles provocations et d’attiser les tensions et pour la contraindre à honorer intégralement les engagements qu’elle a pris.

L’OSCE, le Groupe de contact trilatéral et son sous-groupe humanitaire doivent mettre un accent particulier sur la libération immédiate et inconditionnelle des citoyens ukrainiens qui sont toujours détenus illégalement en tant qu’otages ou prisonniers politiques dans les régions occupées du Donbass et de la Crimée, ainsi qu’en Fédération de Russie. La communauté internationale doit rester unie afin de garantir leur libération.

Le règlement de la crise en Ukraine et dans son voisinage, car c’est ainsi que l’on décrit le conflit déclenché par la Russie à l’OSCE, exige non seulement de régler la situation dans le Donbass par des moyens pacifiques, dans le plein respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale de l’Ukraine, mais également de mettre fin à l’occupation de la péninsule de Crimée, qui fait partie intégrante de l’Ukraine. Tant que se poursuivra l’occupation illégale, les autorités d’occupation russes continueront de commettre des violations flagrantes des droits de l’homme et des libertés fondamentales.

Dans sa résolution 71/205, intitulée « Situation des droits de l’homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) », adoptée le 19 décembre 2016, l’Assemblée générale s’est montrée on ne peut plus claire en ce qui concerne les exécutions extrajudiciaires, les enlèvements, les disparitions forcées, les poursuites judiciaires dictées par des motifs politiques, les actes de discrimination, de harcèlement, d’intimidation et de violence, les détentions arbitraires, la torture et les mauvais traitements auxquels sont soumis les résidents de la Crimée. Il est également porté atteinte à la liberté d’expression, à la liberté de religion ou de conviction, à la liberté d’association et au droit de réunion pacifique.

Nous devons utiliser tous les moyens diplomatiques et instruments internationaux à notre disposition pour faire en sorte que la Crimée ne devienne pas une zone d’exclusion en matière de droits

fondamentaux de la personne. Nous encourageons la présidence et les institutions de l’OSCE à accorder une attention particulière à la population du territoire occupé et à s’efforcer de soulager sa détresse. Nous nous félicitons que la présidence autrichienne prévoie de renforcer l’OSCE en tant qu’organisation capable d’accomplir efficacement et promptement les tâches qui lui sont confiées par les États participants.

L’application des Accords de Minsk et le rôle de l’OSCE en matière de suivi, de vérification et de médiation exigent de mobiliser les ressources nécessaires. Nous encourageons le Ministre Kurz,à appuyer les efforts que déploie la Mission spéciale d’observation en Ukraine pour faciliter le règlement du conflit dans le Donbass, qui a été déclenché par la Russie. Les tâches à entreprendre immédiatement englobent le suivi et la vérification efficaces du cessez-le-feu et du retrait des armes, et la mise en place d’une supervision permanente dans la partie non contrôlée de la frontière russo-ukrainienne, conformément aux Accords de Minsk. Il faut renforcer la capacité de surveillance de la Mission en ayant davantage recours au matériel de pointe, notamment des avions sans pilote, des caméras et du matériel de vision nocturne.

Les observateurs de la Mission spéciale d’observation sont confrontés, dans leurs activités quotidiennes, à des restrictions aux déplacements et à des actes d’intimidation commis par les forces hybrides russes dans le Donbass. C’est alarmant. Nous encourageons la présidence autrichienne à organiser des débats plus approfondis sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité avant, pendant et après la tenue des élections locales dans le Donbass en tant qu’élément clef du règlement politique du conflit, qui ne sera possible que si toutes les mesures de sécurité nécessaires sont mises en place.

Nous approuvons et appuyons les priorités définies par la présidence autrichienne s’agissant de renforcer les instruments de prévention et de règlement des conflits, de moderniser les mesures de confiance et de sécurité proposées par l’OSCE et de lancer un dialogue structuré sur les menaces existantes et les solutions envisageables.

Mon pays souffre du terrorisme et de la présence de groupes terroristes qui arrivent régulièrement dans le Donbass depuis la Fédération de Russie en passant par la partie non contrôlée de la frontière avec l’Ukraine. Nous souhaitons donc mettre durablement l’accent sur la mise en œuvre pratique de la déclaration de lutte contre le terrorisme adoptée à Hambourg, ainsi que sur le renforcement de la sécurité aux frontières, notamment en luttant contre le phénomène des combattants terroristes étrangers et autres acteurs non étatiques. Nous estimons qu’il serait utile de promouvoir la coopération internationale dans ces domaines. Dans l’intervalle, l’Ukraine continuera de prendre des mesures juridiques pour lutter contre l’activité terroriste sur son territoire, en particulier en traduisant les terroristes en justice et en portant devant la Cour internationale de Justice l’affaire de la violation par la Russie de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Nous accueillons favorablement le fait que la présidence autrichienne de l’OSCE entend consacrer une attention particulière à la cybersécurité et à l’élaboration de mesures de confiance et de sécurité supplémentaires dans la région. L’Ukraine est prête à partager sa propre expérience en matière d’enquêtes et de lutte contre les cyberattaques visant les infrastructures énergétiques critiques.

La dimension humaine est au cœur du concept de sécurité globale de l’OSCE. Nous appuyons la détermination de la présidence autrichienne à promouvoir une application renforcée des engagements respectifs, notamment dans des domaines tels que la liberté de réunion et d’association, la liberté d’expression et des médias, la liberté de religion ou de conviction, la tolérance et la non-discrimination. Une coopération renforcée avec la société civile devrait faire partie intégrante de ces efforts. Nous pensons que les questions thématiques que sont la lutte contre la propagande d’État, l’élimination du phénomène des prisonniers politiques, la lutte contre la torture et les disparitions forcées, et le respect des droits des personnes déplacées et des réfugiés doivent rester au sommet de l’ordre du jour de l’OSCE. Il ne saurait y avoir de sécurité sans respect de la dignité humaine, de l’état de droit et des droits fondamentaux de la personne.

Pour terminer, je souhaite à l’Autriche une présidence réussie et couronnée de résultats concrets face aux principaux problèmes et menaces qui se posent en matière de sécurité et qui compromettent la paix et la stabilité dans l’espace de l’OSCE.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 11 h 40.